

Etat civil de l'arrondissement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **4 (1901)**

Heft 166

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-285287>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

C'est alors seulement qu'il eut le courage d'examiner son logis...

Était-ce la solitude?... le silence relatif?... l'absence de sa femme et du froufrou habituel de ses allées et venues?... Il ne savait... mais jamais il n'avait regardé ainsi autour de lui... C'était d'un triste!

Dans un coin, le lit déjeté, draps pendants, couverture traînant sur le carreau, offrait encore la trace bouleversée de leur lever précipité du matin... Dans un autre angle amoncelé et couvert des stigmates graisseux de l'atelier... Dans le foyer, quelques cendres refroidies... sur la table, des verres rougis par des restes vixneux et des papiers répugnants et visqueux, encore souillés par des débris de charcuterie...

A cette vue, l'ouvrier eut un geste de dégoût, et balayant tout cela, avec le premier torchon venu, se mit à parler tout haut :

« Alors, quoi !... ça serait donc toujours la même chose?... Hier, du fromage d'Italie... aujourd'hui, du fromage d'Italie... demain, du fromage d'Italie... En v'là de la variété !... Merci ! il en avait assez des râclur-s de billot !... Condamnés à perpét' à la charcuterie, alors !... C'est-y ça qui peut soutenir un homme qui est auprès des machines, pendant des onze heures par jour !... Jamais rien de chaud à se mettre dans le creux ! Est-ce que la bourgeoisie, décidément... ? »

Mais, il s'arrêta net... La bourgeoisie ? est-ce que c'était de sa faute à elle?... qui donc avait voulu qu'elle entrât en fabrique?... Ben oui, c'était lui... ça l'avait vexé d'entendre les autres toujours répéter, comme ça, qu'avec leurs femmes, ils se faisaient des journées de onze à douze balles... Douze francs !... deux roues de derrière et une petite !... ça l'avait tenté, et il avait si bien fait que, pour lui être agréable, la compagne de sa vie avait déserté son foyer pour l'usine, et son ménage pour une peignerie de laine.

Eh bien !... en somme, il avait eu tort... Autrefois, le petit était bien soigné, et propre, et gentil, et tout... Lui-même était toujours chaudement vêtu ; pas une déchirure sans reprise, pas un accroc sans pièce ; et quand il rentrait, tout était si bien rangé dans la maison, sans parler du pot-au-feu qui mijotait doucement devant un feu doux, et de la soupe toute chaude qui l'attendait, avec la grande cuiller plantée dedans...

Tandis qu'à présent...

Si seulement, on y avait gagné quelque chose à ce sale métier-là ?... Pas du tout ! on avait beau en apporter de cet argent, il n'en filait que plus vite : la blanchisseuse par-ci... la couturière par-là... la garderie où on avait placé le moutard, par-dessus le marché... C'était donc la ruine, alors ?

Le graisseur resta longtemps encore à réfléchir ; il prit même un crayon et s'exerça à aligner sur une marge du journal de longues colonnes de chiffres. Sans doute que ses calculs furent convaincants, car lorsque sa femme rentra, à onze heures passées, harassée, n'en pouvant plus, à demi morte de sommeil et mourant de faim, l'ouvrier lui dit de son ton des grands jours :

— Tu sais, la vieille, assez trimé comme ça !... Tu iras demain matin régler ton compte avec ton usine, et si le patron te demande pourquoi tu lâches sa boîte, tu lui diras, de ma part, que tu es rentré dans la tienne !...

Un insulteur du Christ

Le *Journal du Cher* rapporte ce qui suit, en annonçant la mort de M. Bouquet, instituteur à Bannegon (Cher) :

M. Bouquet, qui était auparavant instituteur à Neully-en-Dun, fit dès son arrivée dans cette localité, disparaître le Christ qui était dans la salle de l'école ; un élève ne trouva rien de plus amusant que de prendre le Christ comme but et de lui jeter des pierres ; il lui cassa une jambe. Quelques mois plus tard, cet enfant montait sur un arbre, se cassait une jambe et mourait peu après.

A l'époque des dernières élections municipales, l'instituteur de Neully-en-Dun vint à Bannegon ; naturellement, ayant trouvé encore ici un Christ dans l'école, il n'eut rien de plus pressé que de l'ôter ; mais il le fit si maladroitement qu'il lui brisa une jambe. Ces jours derniers, M. Bouquet descendit si maladroitement de bicyclette qu'il se cassa une jambe ; deux jours après il était mort.

Ces faits sont absolument authentiques et connus de toute la population.

LETTRE PATOISE

Da le fond de lai vie du Beucieu.

En ci Chire que n'ape de bo en lai Cote de Mai, aipeu en si djuene copou du Mettembais.

Ai me sembie que vos ais djé bin critiquay les femmes, ai l'a temps d'into les soten, voubin en veu craire qu'ai n'en a pu peype enne boinne. Ai bin écoutais ceté-ci, aipré vos me dirais ce sà tot des méchâines.

Ai y aivait doue boinnes djens que vetyint en ai fois bin en paix, ai l'aivint doue vèches ail peu ai l'en velint vendre enne. Lai fenne dié : « Aite fa moiney ste vèche en lai foire ». « Ai dé s'en veu » dié l'hanne ai peu ai pêché aivo lai vèche. Tiain ai feunent loin de l'ot'ai vèche ne velait pu aillay ren po ren, ai peu ci pore hanne n'en saivait pu que faire. El en voyé un que moiney enne berbis ai peu que faisay bin soie : ai y dié : « te fais bin pu soie que moi, ce te veu nos tschindjan. » D'aicoue y dié l'âtre ai peu le mertchie feut fay.

Main ai parait que noté hanne n'était pe bin aidroit ; ai faisé che masoie aivo sai berbis qu'aivo sai vèche. El était a déseschpoir tiain el en voyé un que portay enne oeye : ste veu nos nos tschindjan, » y diété aince.

« D'aicoue. » Ai faisennent aince in troc ai peu voili note hanne que porté son oeye chu sou épale. Soli allay rudement bin tiain voili quai faié aivalay les tschâsses, Ai botté son oeye bais, main voili qu'y yétschepé ai peu se forré pai dain des épennes, chebin que ci porre hanne ne poyé pu l'ai raittreppay. « Djenatche que té, y te bayro bin po enne m... » « En voici enne, » y dié in malin que l'aivay oyu, « l'ai veute ». Ai l'a fais ai peu allais vo faire ai pendre to tain que vos êtes. Ai peu ai s'en allé contre l'ota :

En arrivait à velaidje ai pessé din in cabaret ai peu raconté soque y était arrivay. « Ai bin, » y diennent-té, « tai fenne te veu dire bé fé tiain te y diré la bé mertschie que t'ai fait. » Oh ! y me ne veu ren dire » y diété, « ste veu y guide, note atre vèche contre 300 frs qn'y djabio de lai vendre, ai peu te veré écoutais chu lai poerte ». « Ai l'a fait », ai tapennent.

El était neu tiain el arrivent les dous ; l'atre demoré en lai tieugenne po écoutay ; voici so qu'ai l'oyé :

— Ai peu éte bin vendu ?

— Y n'aïpe vendü, il ai bayie po enne berbis.

— Aidé y seu bin aige, y airai de lai laine po te faire des tschassattes.

— Main sa qu'y ne l'ai pu, y l'ai bayie po enne oeye.

— Y seu aince pu aige n'o n'ain pu de pieummes.

— Ai bin ma foi te veut être tyitte, y m'a étschappay ai peu ça bin fait y l'ai bayie po enne m....

Ai bin ma foi, ça bin fait, tiain nos vains empeurtais aïpe tschie nos végins ai nos diant aidé : « Vo n'ai peype enne m.... », nos en airain a moiney » ai peu y faisé enne grosse tuzé.

L'hanne euvré lai poerte ai peu ai dié en son caimerade : « Tiu é peurju ? » Sa moi qu'ai répongé.

Vos voittes qu'en ne diengne ran de s'engraignie, ai peu qu'ai l'a aince des djenties fenness, main ai lé fa trovay.

Stu que pïainte des tchos.

Bibliographie

Cartes postales neuchâteloises. — Vient de paraître, éditées par M. A. Perret. Vevey, 4 cartes postales illustrées représentant Fritz Courvoisier et le colonel Ami Girard, de Renan, ainsi que deux vues : la rue L. Robert et la Maison Monsieur. Chacune de ces cartes qui coûte dix centimes, contient une légende explicative. Elles sont tirées du *guide des Montagnes neuchâteloises* que publie M. Perret.

ERRATA. — Une coquille a défiguré les vers de M. Virgile Rossel, parus dans le dernier numéro du *Pays du dimanche* (4^{me} page, première colonne). Chaque strophe commence par ces mots : O mon pays... (au lieu de : A mon pays).

Etat civil de l'arrondissement

Dampheux-Lugnez-Cœuve

Année 1900.

Janvier. — Du 1. Henri-Joseph-Emile, fils de Julie née Pape, Dampheux. — Du 2. Noirat Charles-François, fils Ignace et de Lisa née Chavanne, Cœuve. — Du 27. Voillat Imier-Auguste, fils Imier et de Anna née Chevrolet, Lugnez. — Du 30. Richert Augusta-Alice, fille Joseph et de Marie née Trouillat, Strueth. — Du 18. Remy Mélanie-Clémence, fille Georges et de Joséphine née Brahier Cœuve.

Février. — Du 12. Ribeaud Fidélia-Marie, fille François et de Léonie née Noirat, Cœuve. Du 20. Maillat Paul-Joseph, fils Paul et de Marie née Bernard, Courtedoux.

Mars. — Du 12. Gisser Henri, fils Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 12. Gisser Henriette, fille Joseph et de Constance née Stein, Delle. — Du 13. Oeuvray Paul-Léon, fils Jean-Baptiste et de Lisa née Noirat, Cœuve. — Du 18. Bernard Joseph-Eugène, fils Justin et de Eugénie née Ruklin, Cœuve. — Du 25. Brahier Léon-Ernest, fils Célestin et de Eugénie née Piégay, Cœuve. — Du 30. Noirjean Léon-Henri fils Justin et de Marie née Pape, Lugnez.

Avril. — Du 7. Henzelin Paul-Léon, fils Léon et de Adèle née Chalmé, Bonfol. — Du 9. Pape Julie-Emma, fille Imier et de Joséphine née Quain, Lugnez.

Mai. — Du 12. Bernard Joseph-Célestin, fils Célestin et de Mélanie née Ribeaud, Cœuve. — Du 17. Brahier-Mathilde, fille Léon et de Virginie née Chavanne, Cœuve. — Du 21. Roueche Maria-Anna, fille Gustave et de Zélie née Guenat, Lugnez.

Juin. — Du 6. Roueche Joseph fils Emile et de Adelaïde née Riat, Lugnez. — Du 10. Noirat

Emile-Jules, fils Paul et de Julia née Villard, Cœuve. — Du 20. Noirjean Léon-Emile, fils Léon et de Annette née Theuvenat, Lugnez. — Du 21. Noirjean Delphine-Alice, fille Joseph et Delphine née Noirjean, Lugnez. — Du 30. Ribeaud Matilde-Olga, fille Jules et de Marie née Salomon Cœuve.

Juillet. — Du 6. Bailly Joseph-Jules, fils Henri, et de Joséphine née Etique, Cœuve. — Du 19. Henri Paul-François-Achille, fils Achille et de Léonie née Bourqueneur, Dampheux. — Du 25. Migy François-André, fils Paul et de Valérie née Piquerez, Montenoil.

Août. — Du 15. Roueche Marie-Julie, fille Joseph et de Julia née Bouju, Lugnez. — Du 18. Cuenat Xavier-Joseph, fils Xavier et de Marie née Ribeaud, Cœuve. — Du 20. Ribeaud Maria-Julie-Léonie, fille Joseph et de Hortense née Chavanne, Cœuve.

Septembre. — Du 19. Leschenne Pierre-Joseph, fils Louis et de Marie née Petignat, Cœuve. — Du 20. Chevrolet Léon Joseph, fils de Julie, Lugnez. — Du 27. Noirjean Léon-Célestin-Joseph, fils Joseph et de Virginie née Boivin, Lugnez.

Octobre. — Du 4. Chavanne Léon-Joseph, fils Louis et de Joséphine née Brahier, Cœuve. — Du 12. Chapuis, fils Emile et de Mélina née Ribeaud, Vaudoncourt. — Du 11. Henri Marie-Aline, fille Joseph et de Léonie née Bourgeois, Dampheux. — Du 23. Henzelin Louis-Joseph, fils Victor et de Laure née Kilcher, Cœuve. — Du 30. Chavanne Léon-Henri-Charles, fils Jules et de Julie née Oeuvray, Cœuve.

Novembre. — Du 3. Bourgeois Jules-Joseph-Edouard, fils Jean-Baptiste et de Marie née Voillat, Dampheux. — Du 3. Chevrolet Alice-Amélie, fille Xavier et de Catherine née Choffat, Lugnez. — Du 4. Voillat Marie-Céline, fille Joseph et de Justine née Bourgeois, Dampheux. — Du 12. Noirjean Marie-Anna Marguerite, fille Gustave et de Marie née Roueche, Lugnez.

Décembre. — Du 2. Cuttat Albert-Joseph, fils Albert et de Marie née Henry, Dampheux. — Du 4. Caillet Ariste-Henri, fils Joseph et de Lucie née Lachat, Alle. — Du 12. Voillat Marie-Louise, fille Joseph et de Louise née Ribeaud, Dampheux. — Du 20. Comment Jules-René, fils Jules et de Maria née Villard, Bonfol. — Du 23. Henzelin Marguerite-Berthe, fille Charles et de Julie Henzelin, Cœuve.

(A suivre.)

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 164 du *Pays du Dimanche* :

642. MÉTAGRAMME.

Tablier. Sablier. Fablier.

643. SYNONYMES.

Qui chante son mal

Querelle.	— Dispute.
Unir.	— Joindre.
Unire.	— Colère.
Charitable.	— Bienfaisant.
Harmonieux.	— Mélodieux.
Union.	— Union.
Univerté.	— Candeur.
Univerté.	— Notaire.
Univerté.	— Cavalier.
Univerté.	— Vœu.
Univerté.	— Commander.
Univerté.	— Aucun.
Univerté.	— Pauvreté.
Univerté.	— Futur.
Univerté.	— Pesant.

644. CONTRAIRES.

Enchante.

Enchanté.	— Hiver.
Enchanté.	— Jour.
Enchanté.	— Froid.
Enchanté.	— Timide.
Enchanté.	— Avant.
Enchanté.	— Mourir.
Enchanté.	— Loyal.
Enchanté.	— Parler.

645. MOTS EN TRIANGLE.

A L B I N E
L A I N E
B I E N
I N N
N E
E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM. M^l Idschen Also à Carlsruhe; Capitaine Troulala à Porrentruy; Le mandolinien Willi à Porrentruy; L'Orchestre Bella Senora à Porrentruy.

650. QUESTIONS.

LE NOMBRE 3.

Quelles sont les Personnes et les Choses, groupées par Trois, et désignées par ces initiales :

L. A. C.
E. T. A.
F. E. C.
M. E. R.
P. A. O.
C. A. P.
B. M. G.

651. MOT CARRÉ.

X X X X X 1. Gai chanteur.
X X X X X 2. Ornement ecclésiastique.
X X X X X 3. Homme de robe.
X X X X X 4. Ville d'Asie.
X X X X X 5. Négation.

652. VERS A TERMINER.

JEANNE D'ARC.

Sonnet.

S'il est un nom vaillant qui soit cher à la —
Et qui du temps jaloux doive être le —
C'est le rustique nom de la femme de —
Qui foudroya l'Anglais des lueurs de sa —

Lorraine aux brunes mains, aux yeux pleins d'—
Qui fis si grande chose avec tant de —
Toi qui n'eus qu'un bûcher pour prix de ton —
Puissent nos plus beaux vers être ta —

Que tous les cœurs chantants deviennent des —
Où la louange éclate en hymnes —
Poètes, vengeons-la des bourreaux —

Quand le bien tombe aux pieds du crime —
C'est aux enfants du beau, comme frères —
A réparer du sort les coups —

653. DOUBLE ACROSTICHE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former les mots dont les définitions suivent et dont les initiales et les finales forment les noms de deux oiseaux :

X X X X 1. Terrain clôturé.
X X X X 2. Prénom.
X X X X 3. Profit.
X X X X 4. Prénom.
X X X X 5. Enlever.
X X X X 6. Plante odoriférante.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 19 courant.

Publications officielles.

Cavalerie. — Les cavaliers bernois sont avisés que les amortissements pour 1900 peuvent être touchés dès aujourd'hui aux recettes de district respectives.

Convocations d'assemblées.

Baix. — Le 17 à 2 h. pour passer les comptes et décider comment on se libérera de la dette contractée envers le château.

Beurnevésin. — Le 17 pour adopter le règlement d'assistance et s'occuper de la révision du règlement.

Courrendlin. — Le 17 à 1 h. pour passer les comptes et voter le budget.

— Assemblée paroissiale le 10 après l'office pour voter les comptes, statuer sur une demande d'achat de terrains.

Fahy. — Le 10 à 12 h. 1/2 pour se prononcer sur les réparations à faire au *Creux*.

Montfaucon. — Le 16 à 9 h. du matin pour arrêter un règlement, pour la répartition des eaux, s'occuper d'un emprunt et de l'école des Montbovats, voter la gratuité scolaire etc...

Soulce. — Le 10 à 2 h. pour passer les comptes, voter la construction d'une route Courfaivre-Soulce, fixer le nombre des bergers, etc...

Vermes. — Assemblée bourgeoise le 17 à midi pour décider si l'on acceptera le nouveau règlement concernant la jouissance des pâturages et des terres.

— Le 17 à midi pour passer les comptes.

Cote de l'argent

du 6 mars 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 107. 50 le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 109. 50 le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.

TABLEAU MAGIQUE



Il ferait si beau ici, si cet étranger importun n'était pas là.
Mais où est-il ?

Bons mots.

X... fait à un visiteur les honneurs de son nouveau logis. Ce dernier s'extasie devant une magnifique descente de lit à longs poils...

— A quel animal appartient cette peau ? s'informe-t-il.

— Mais, à moi, cher ami ! répond l'autre en se rengorgeant.

Dans un salon, pendant le morceau de piano.

Un auditeur, en extase :
— Moi, cette musique me transporte.

Son voisin, à mi voix :
— Oh ! si elle pouvait me transporter aussi... autre part !